



Litige dans hotel suite à peu probable détérioration de la chambr

Par **cc3087d**, le **11/12/2014** à **11:47**

Bonjour à tous,rnrnJe viens vers vous car j'aurais besoin d'un avis concernant un litige avec un hôtel ou j'ai séjourné.rnrnVoici le contexte :rnrnNous avons séjourné lors d'un mariage dans l'hôtel ou se déroulait la réception. rnNous avons demandé un fer à repasser avant la réception et avons repassé quelques affaire à même le lit n'ayant par reçu de table à repasser.rnrnTout se passe bien, nous quittons la chambre après le mariage sans souci. rnQuelques semaines plus tard nous recevons un mail de l'hôtel nous annonçant que nous avons brûlé le dessus de lit (potentiellement en peau retournée) et que nous devons rembourser. rnrnHors après quelques échanges de mail, nous ne voulons pas payer et voici pourquoi :rnrn1/ sur la photo transmise on voit effectivement une trace du contour du fer, mais le dessus de lit n'est absolument pas brûlé (genre de traces classiques sur de la peau retournée, d'ailleurs il y a beaucoup d'autres traces visibles sur la photo).rnrn2/ N'ayant ni fait d'état des lieux de rentrée ni de sortie rien n'indique que nous en soyons responsables (je n'ai pas souvenir m'être baladé au mariage avec une trace de fer sur mon costume, comment aurait elle pu se fixer sur le dessus de lit juste en dessous...)rnrn3/ l'hôtel nous demande 700 € pour le dessus de lit + 300 € de frais de dossier ce qui me paraît délirant, dans un cas comme dans l'autre !rnrnJe voudrais donc savoir si :rnrn1/ je suis dans mon bon droit en refusant de payer pour une détérioration pour laquelle ils ne peuvent prouver ma responsabilité ?rnrn2/ Qu'est ce que je risque précisément en refusant de payer ?rnrnVous remerciant par avance de votre éclairage.rnrnBien cordialement,rnrnCyril

Par **pat76**, le **14/01/2015** à **18:07**

Bonjour
Vous avez reçu un simple mail alors inutile de perdre votre temps à répondre.
Revenez sur le forum pour le cas où vous recevriez un courrier recommandé.
Pour l'instant le silence est la meilleure réponse.

Par **pat76**, le **14/01/2015** à **18:07**

Bonjour
Vous avez reçu un simple mail alors inutile de perdre votre temps à répondre.
Revenez sur le forum pour le cas où vous recevriez un courrier recommandé.
Pour l'instant le silence est la meilleure réponse.

Par **cc3087d**, le **15/01/2015** à **09:26**

Bonjour,
Merci de cette information, en effet depuis cet email j'attends ...
Visiblement ils se lassent, bien que je n'y crois pas beaucoup !
JE vous tient au courant